

L'État et les employeurs publics ne participent quasiment

pas au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, contrairement à ce que font la plupart des employeurs privés.

Ce comportement met en danger les droits sociaux des agents publics, qui doivent assumer seuls le financement de leur protection sociale.

Cette situation ne peut plus durer.

Vingt-neuf mutuelles de la Fonction publique, unies au sein de la MFP, lancent une **pétition pour l'ouverture de négociations** pour l'amélioration des droits sociaux des fonctionnaires.

Signez notre pétition sur

[www.petition-fonctionnaires.net](http://www.petition-fonctionnaires.net)

## Les 29 mutuelles membres de la Mutualité Fonction Publique



ILLUSTRATION : DR - JANVIER 2005

Les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés. Au contraire.

[www.petition-fonctionnaires.net](http://www.petition-fonctionnaires.net)

# FONCTIONNAIRES, VOS DROITS SOCIAUX SONT EN DANGER

Dans le secteur privé, les employeurs financent jusqu'à 60 % de la couverture complémentaire santé de leurs salariés et jusqu'à 75 % de la prévoyance des risques longs.

À l'inverse, l'État et les employeurs publics contribuent en moyenne pour 5 % au coût de votre protection sociale complémentaire.

Quand ils font le choix d'une protection sociale complémentaire, les agents publics la paient « plein pot », en puisant dans leur revenu.

Dans le privé, grâce aux contrats collectifs d'entreprise, les cotisations sont déduites du revenu imposable des salariés. Les fonctionnaires ne bénéficient pas de cette aide.

Enfin, avec la réforme de l'assurance maladie, les soins et la prévoyance sont de plus en plus coûteux, pour tout le monde, notamment à cause des transferts sur les complémentaires.

La conséquence est malheureusement évidente : **victimes d'une inégalité à la fois fiscale et sociale**, les agents publics éprouvent de plus en plus de difficultés à se protéger.

**Cette situation incombe aux employeurs publics** – en premier lieu l'État – qui n'assument pas leurs responsabilités vis-à-vis de leurs agents : absence de discussion et de participation, remise en cause de l'action sociale des mutuelles...

**LA PRIORITÉ  
EST À L'OUVERTURE  
DE NÉGOCIATIONS :  
SIGNEZ ET FAITES  
SIGNER LA PÉTITION !**

## PÉTITION

à l'attention de Monsieur le Premier ministre,  
et de Monsieur le ministre de la Fonction publique

**29 mutuelles de la Fonction publique  
demandent l'ouverture de négociations  
pour une amélioration des droits sociaux  
des fonctionnaires !**

Les employeurs publics (État, collectivités territoriales, établissements hospitaliers...) doivent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, que ce soit en santé ou en prévoyance (incapacité, invalidité, décès).

Le Gouvernement doit maintenir et améliorer les politiques d'action sociale interministérielles et ministérielles mises en œuvre au profit des agents de la Fonction publique.

Le Gouvernement doit améliorer les droits sociaux des agents actifs et retraités de la Fonction publique, et assumer les conséquences de ses choix politiques (réduction des missions et des emplois, décentralisation, évolutions des métiers...), qui conduisent à la fragilisation des droits sociaux complémentaires des agents.

Signez notre pétition sur

[www.petition-fonctionnaires.net](http://www.petition-fonctionnaires.net)